

**LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE, PROFESSIONNEL
 ET B.T.S.
 TARIFS ET CONDITIONS FINANCIÈRES - ANNÉE SCOLAIRE 2013/2014**

| TARIFS ANNUELS | B.T.S. | Lycée d'Enseignement Général | Lycée d'Enseignement Technologique | Lycée d'Enseignement Professionnel |
|-----------------------------------|--|--------------------------------------|--|--|
| Contribution des Parents | 852,00 Euros | 526,00 Euros | 531,00 Euros | 496,00 Euros |
| Frais annexes | 126,40 Euros | 138,80 Euros | 138,80 Euros | 138,80 Euros |
| Demi-Pension ⇒ 4 repas/semaine | 619,50 Euros (30 avril 2014 inclus) | 696,20 Euros (31 mai 2014 inclus) | 696,20 Euros (31 mai 2014 inclus) | 696,20 Euros (31 mai 2014 inclus) |
| Demi-Pension ⇒ 5 repas/semaine | 778,80 Euros (30 avril 2014 inclus) | 879,10 Euros (31 mai 2014 inclus) | 879,10 Euros (31 mai 2014 inclus) | 879,10 Euros (31 mai 2014 inclus) |
| Pension - Internat | 3 446,00 Euros | 3 446,00 Euros | 3 446,00 Euros | 3 446,00 Euros |

1. LES FRAIS ANNEXES

Ces frais comprennent :

- La cotisation de l'association des Parents d'Elèves (Apel), facturée par famille.
- Des frais divers tels que le carnet de correspondance, les bulletins de notes, l'affranchissement, les photocopies, les frais médicaux, l'assurance scolaire « Individuelle Accident et Assistance », le sport, ...

2. L'ABONNEMENT POUR LES CLASSES DE BTS

Un abonnement « **Tell Me More Campus** » est souscrit par l'établissement pour chaque étudiant de BTS. Le montant de cet abonnement s'élève à 46,64 Euros, 50% vous sont refacturés, soit **23,32 Euros**.

3. LA DEMI-PENSION ET L'INTERNAT

Le montant annuel de la demi-pension est un forfait calculé sur la base de **5,90 Euros** par repas (étudiants de BTS jusqu'au 30 avril 2014, élèves du LEGTP jusqu'au 31 mai 2014).

Le choix du régime de demi-pension engage l'étudiant ou l'élève pour l'année scolaire. En cas de changement de régime justifié, **au-delà du 20 septembre**, un coût de modification de **50,00 Euros** vous sera facturé.

En cas d'annulation d'inscription à l'internat, il vous sera facturé des frais de dédit d'un montant forfaitaire de **450,00 Euros**

Des déductions de repas (remboursement limité à 90% du coût) seront faites :

- Pour cause de maladie nécessitant une absence supérieure à une semaine.
- Pour les périodes de stages, voyages et toutes autres activités similaires organisées par le Lycée SAINTE-CLOTILDE.

Une part de 10% est conservée pour couvrir les frais fixes.

Les élèves inscrits en régime externat qui désirent prendre un repas occasionnellement, devront acheter leur ticket-repas à l'accueil au prix de **6,65 Euros**

4. LES ASSURANCES

⇒ RESPONSABILITE CIVILE

Cette assurance couvre l'élève s'il est tenu pour responsable des dommages causés à autrui dans l'établissement ou en dehors. Dans la grande majorité des cas, les élèves sont couverts par le contrat de leurs parents (Responsabilité civile chef de famille ou multirisque habitation). Veuillez consulter votre assureur, car cette assurance est obligatoire pour l'élève.

⇒ INDIVIDUELLE ACCIDENT ET ASSISTANCE

Cette assurance couvre l'élève s'il est victime d'un accident.

En raison d'activités quotidiennes multiples et variées (stages, voyages collectifs en France et à l'étranger, échanges linguistiques, accueils extérieurs, ...) la Direction du Lycée SAINTE-CLOTILDE a décidé de souscrire pour l'ensemble de ses élèves, une telle assurance auprès de la Mutuelle SAINT-CHRISTOPHE.

5. LE MODE DE PAIEMENT

Le montant annuel des frais est payable par prélèvement, en 8 mensualités prélevées le 2 du mois, d'octobre 2013 à mai 2014.

Le mandat de prélèvement SEPA est à nous retourner, dûment complété, signé et accompagné d'un relevé d'identité bancaire IBAN (numéro d'identification international du compte bancaire).

Si vous êtes dans l'impossibilité d'adhérer à ce mode de règlement, nous vous demandons de vous mettre en relation avec le service comptabilité de l'établissement.

En cas de nécessité, une régularisation interviendra au courant du 3^{ème} trimestre de l'année scolaire.

En cas de rejet d'un prélèvement par votre organisme financier, nous rajouterons les frais bancaires sur votre décompte.

Pour nous permettre de bien préparer la prochaine rentrée, nous vous remercions de nous retourner rapidement **l'engagement financier complété et signé, ainsi que l'inscription à la demi-pension ou à l'internat, le cas échéant.**

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à nos sentiments dévoués.

Eric HANS,
Chef d'Etablissement.